L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 30 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande à louer—Pour la campagne, moyennant un prix raisonnable pour deux ou [illegible] davantage peut être, un bon cheval pour voiture deux et sans [illegible], [illegible] conduire une dame. On prendra [illegible] soin du cheval. S'adresser par [illegible] renseignements quant au prix, etc., B. Letter Box [illegible] N. O. Post office.
1 juin—

A VENDRE.

A vendre pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Kuntz, au coin des rues du Canal et Carondelet, avec les installations au complet ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux.
21 juin—

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 170 rue Canal.
28 juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,586—Division D—Attendu que Bridget Crowley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Peter Crowley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—5 9 juil

Succession de L. B. Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,002—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline Cain et Adolph Marks, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—juil 5 9

Succession Clary Bocheron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,960—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
30 juin—30—5,9juil.

Succession de Richard T. Buckner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,617—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers en cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice M. Buckner, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juin—21,25 30.

Succession de Mme Marie Euphemie O'Brien, femme décédée de Joseph Vigues.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,818—Division C.—Attendu que Joseph Vigues a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Emphemie O'Brien, femme décédée, etc., intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juin—25,28—3juil.

Succession de Mme Eliza Vance

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 6,184—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annuel et supplémentaire final présenté par James L. Day, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 29—3 juil

Succession de Henry Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,978—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Amélie Carrière, tutrice et ex officio administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26,30—juil 5

Succession de John Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,826—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy A. Grant et John L. Grant exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—5juil

Succession de Sarah Rigor, femme de Joseph P. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,552—Division B—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Rigor, femme de Joseph P. Wilson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Thomas Leo Cheevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,546—Division —Attendu que John A. Cheevers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Leo Cheevers, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juin—21 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Karl M. Nobel vs Joseph Cazentre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,729—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Chippewa et Fulton, et désignés comme lots numéros cinq et six sur un plan dressé par B. Buisson voyer, en date du dixième jour de juin 1841, et déposé en l'étude de T. O. Stark notaire en cette ville comme plan numéro 22 du livre de plan No 2 de Wm Christy. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds sept pouces et vingt neuf pieds un pouce et demi de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1 8 15 22 29—2 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 10 actions du fonds-capital de la Mechanics & Traders Insurance Co., vitrières, miroirs, et tous les meubles de maison de valeur.

Dans l'affaire de la succession de Mme Ann Saron, veuve d'un premier mariage de Felix Saron et femme divorcée d'un second mariage de James Heany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,587—En vertu d'un ordre de vente, daté le 22 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux ci-après désignés, le MARDI, 5 juillet 1887, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° A midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez—
Dix (10) actions du fonds capital de la Mechanics' & Traders' Insurance Company.
2° A 1 heure P. M., au local No 226 rue Baronne—
Tout le contenu du dit magasin et local, consistant, au rez-de-chaussée, en comptoirs, vitrières, étagères installations, boîtes à cheveux et leur contenu, un grand miroir, etc.; et aux étages supérieurs, un grand assortiment de meubles de maison, etc.—le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24 29 juil 2 5

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Halfdam Rordam vs ses Créanciers—No 21,516—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Halfdam Rordam soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant E. J. Blanchard notaire en cette ville, le VENDREDI, 8ème jour de juillet 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 juin—27 ou 30j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

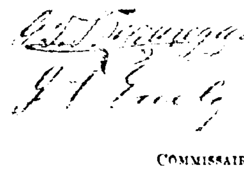

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orléans, Ln.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,638.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues Magazine, Calhoun et Camp, et connu comme îlet numéro vingt-neuf de Burtheville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit îlet dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 4 septembre 1884, et mesurant conformément au dit plan vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville, (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Préot, notaire, en date du 23 novembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5..2,19,26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Theamy Lafon vs Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,043—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'îlet compris entre les rues Catherine, Robertson, St-Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 31me jour de mai 1845 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure un pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonas, F. H. Jonas et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—juin 7 14 21 28—jul 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Anne, De Armas et Lower Line désigné comme lot vingt deux dans l'îlet numéro trente deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juin—18 25—2 9,16,20 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance entre St-Joseph et Julia avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines, bouilloires et tout ce qui en fait partie appartenant à la **Fabrique de Cordes à Coton**, le tout en bon état dans l'affaire de

Joseph R. Mighell vs Robert Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,102. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, bouilloires [illegible] appartenant à la fabrique de cordes de coton situés dans le Premier District de cette ville [illegible].
C'est la propriété achetée par le défendeur en cette affaire de Joseph R. Mighell comme il appert à un acte pardevant J. J. Coffey notaire en cette ville le 17 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Vve M. E. Gaines contre Adolphe [illegible]

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au [illegible] Passage de la Bourse entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 5 juillet 1887 à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire [illegible] en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES. Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 juin—25 30—juil 5

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 11,449.—La Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI premier jour de juin 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessous, à savoir:
1° L'îlet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit îlet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane 340 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar Landing.
2° L'îlet B borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit îlet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane 80 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville 306 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front 173 pieds de face à ——— et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3 a. L'îlet C, étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade [illegible] sur l'intersection sur les rues Front et Conti.
3 b. L'îlet D, borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 550 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 170 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4° L'îlet E, borné par les rues Conti, St-Louis, Clay et Front, le dit îlet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front 134 pieds 0 pouces et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
5° **Tous les droits, titre et intérêt** de la ville de la Nouvelle-Orléans de toute sorte et de toute nature, aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits îlets A, B, C, D et E, ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S., approuvées le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé pardevant W. J. Castel, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt-cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et îlets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.
6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle-Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public, et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiées par l'ordonnance No 4492 N. S., incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 28 mai 1887.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 mai—juin 2,9,16,23,30

Succession de Geo. H. Englebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,280—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia E. Englebrecht, administratrice, dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—5,9 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.
Ensemble [illegible] quarante deux actions du fonds capital [illegible] Banque des Citoyens de la Louisiane qui [illegible] trouvent attachées à la dite propriété.
Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent [illegible] maison en briques à trois étages, avec vérandah sur la façade, No 57 rue de l'Esplanade, dépendances [illegible]
Saisi dans l'affaire [illegible]
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira deux billets séparés portant intérêt respectivement à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit:
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1881, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1882, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1883, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1884, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1885, et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits bonds doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc. ce montant à peu près à deux cent dollars, et de plus les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions. La balance, s'il y en a une, sur le prix de l'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6,13,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du moulin à riz de valeur connu sous le nom de American Rice Mill, du No. 141 au No. 149 de la rue South Peters, droit d'occupation, comptes courants, etc.

Edmond Marchesseau vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,812—Division D—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le MARDI 5 juillet 1887, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Sur les lieux du No. 141 au No 149 de la rue South Peters—
Tout le contenu des dits lieux connus sous le nom de "American Rice Mill" et consistant de 2 bouilloires, une machine complète 1 machine donkey avec pompe, 6 meules, 4 paires pounders (écraseurs) avec poulies, courroies et accessoires complets, 2 paires de pierres avec courroies (gearing) et accessoires, 1 brosse avec courroie et (gearing), 3 grands et 4 petits ascenseurs, 5 shakers, 2 soufflets (blast fans) et 3 petits éventails à succion, 7 screens, [illegible] couche, poulies, courroies etc. reliés aux soufflets, shakers et screens, etc., et d'autre propriété et installations, etc., appartenant à un moulin à riz de première qualité.
Aussi une pompe à gaz, arbres de couche courroies poulies, etc.
300 sacs (plus ou moins) offal son, screenings, etc.
150 barils vides (plus ou moins) rice polisher etc.
1 lot fil de fer et fil de fer recouvert de drap, balance, et trucks et divers autres objets etc. le tout selon inventaire enregistré dans la susdite affaire.
Aussi, un lot de meubles de bureau, etc.
2° Le droit d'occupation des lieux du No 141 au No 143 de la rue South Peters expirant le 30 septembre 1887, et le droit d'occupation des lieux des Nos 145 à 149 rue South Peters expirant le 31 juillet 1887.
3° Aussi les comptes suivants etc
Hassell & Co compte courant $75.50.
Une action de la compagnie d'assurance Louisiana sur laquelle trois paiements à raison de $30 ont été faits.
Billet de A. et P. A. Villermon du 1 [illegible] mars 1884 avec 8 pour cent d'intérêt après maturité pour la somme de $184.83
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—23 26—2 5 juil

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association le 9 juin 1887. La seule valeur qui restait alors et dont on pût attendre un dividende futur consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,066.83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein, J. Alpunte, Joseph Batt, A. Baybi & Co., W. E. Bell, E. Benjamin & Co., Louis Balleo, L. Bebolet, J. Brandon, J. F. Bartholemy, Bornio & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co., Jean Ballencie, Samuel Bandera, James D. Coleman, Amadie Coututie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumestre, Davallier & Co., S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandez, Fritz & Brandau, J. B. Frank, Gustave Furate, Friber & Gonsenheim, Mme Gust. Fournade, Joseph Gatzinger, T. Generelly, Isadore Geraud, Godenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinault, E. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, C. C. Holtz, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannenaud & Co., B. Jahleps, Harriet Johnson, C. W. Kollender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lamazou, C. L'Hote & Co, Edward Lischy, Labouisse & Dohla, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Menteuse & Co., A. J. Montoin, M. Mann, P. Macon, J. G. Monrose, curator, Chas Manson, Succ. de Philip McCabe, Lucien Mallo, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Norton & Bell, A. Olivier & Co., S. Pablo, Mme Anna Perigne, A. Petit, H. Pedarre, A. Paliacio, P. Pons, A. Quimfe Fils, E. Roger & Co., J. Straus, J. E. Sarrazin, G. Schmidt, B. Strauss, E. M. Scott, Smith & Goldsmith, F. Sancho, D. H. Syme, J. B. Solari, David Stewart, Mme M. E. Schuller, E. F. Schmidt, M. N. Soria, Nicholas Theodore, A. Tesson, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, E. Verster, Philip Vallerie, Phine Wagner, Wm. Whan, Suc. de Wilkerson & Mosely, B. Wagner, E. L. Zell & Co.

A. M. Agelasto, A. Alcator, Joseph Brugera, Dr. J. Bondes, W. R. Bell administr'r, A. Bedault & Co., Bercier & De Smet, F. Bilden, F. Breon, Louis Bauer, H. Beltraz, B. E. Barindo, W. Alexandre Bosse, J. A. Burdurat, Comagere & Lambert, F. Callaway agent, P. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, P. Casse, N. Connell, L. Charpot, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lamaniere, P. Duchesne, A. Delamotte, J. C. Denis, De Sulzer Hart & Co., George Degan, G. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Sainte Gême, Manuel Elliott, Florian Fiauge, Foley, Conger & Co., A. Fusich, Charles Fitz, M. Fallex, E. C. Fenour, G. R. Finalay, Joseph Guggenheimer, Generelly & Aliex, A. Grouchy, Fred Good, Mme Arecio Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George How, M. D., B. Herreo, Mme Henry Hébert, Imeau Aycock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justiniaul, F. Jaufroid, Emile Kern, Keudig & Co, Anatole Léaumont, B. Laplace, X. Lavnisson, La Equit. Life Ins. Co., Laug & Bofinheimer, Mme J. B. Leprete, Suc., La Ice Manufact. Co., Peter Lamia, Charles Manson, J. Maudin, E. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Mauand, T. Moreau, Orville Marigny, V. Maignan, B. Marks, Bonville Nivette, Frank Oberhanser, H. D. Ogden exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Beekham, Perkins, Swenson & Co, S. B. Packard, B. Piffet, Planters Cotton Press, E. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Saron, William Sweete, Southern Ramie Culture Assn, Swarbacker & Dryer, H. F. Sturcken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriend & Co, S. Szabary, J. J. Stewart, trésorier, F. Soublet, C. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Samazeuth fils, E. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jas A. Vignaud, François Voitin, Adolp Watz, L. A. Wiltz, James Wilson, E. E. White, M. A. Zounte & Co.

14 juin—14,21,28—juillet 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eliza Rand vs. veuve G. W. Ardill.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,184—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Histoire, Grands-Hommes, Bagatelle et Craps, et marqué numéro un sur un plan dressé par C. A. De Armas, portant la date du douze janvier 1854, et mesurant trente-trois pieds quatre pouces de face à la dite rue Histoire, sur cent trente deux pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Craps et mesurant sur la ligne opposée qui le divise du lot numéro deux, à savoir: trente-six pieds trois pouces de profondeur, puis courant sur une ligne oblique, une autre profondeur de soixante huit pieds dix pouces, puis courant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds, et courant ensuite de nouveau vers la rue Craps, trente trois pieds, jusqu'à ce qu'il vienne frapper la première ligne de côté du lot No un.
Acquis par le défendeur d'après un acte passé pardevant Chas V Fenon, notaire, le 2 mai 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—7 14 21 28 juin—2 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jonquim Infante Rossell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve de Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,340.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hospice, Chartres et Ursulines, mesurant, au pied français, vingt neuf pieds, plus ou moins, à la rue Royale, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins, borné sur le côté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou appartenait à M. Plaisance; sur l'autre côté, vers la rue St. Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à E. Bermúdez. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de C. C. Turpin, conformément à un acte passé pardevant Alexandre Emile Bienvenu, notaire, en date du 31 octobre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22 juin—22 29—6 13 20 23 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Alfred Grima vs. Succession de Paul Grima et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

La neuvième partie indivise d'un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Canal, St. Charles et Commune désigné par le numéro cinq sur un plan de Hugh Grant, en date du seizième jour de janvier 1840. Le dit lot mesure vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet, et dix huit pieds trois pouces de largeur dans le fond faisant face à une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune et en commun avec ce lot et les autres, comme il est démontré sur le dit plan sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal quatorze sur la rue Carondelet et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Grotham vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,104. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Troisième District de cette ville [illegible]
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—juin 7 14 21 28 juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Grotham vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,105. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 2 juillet 1887 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Tout le contenu d'un restaurant de première classe

Mme B. J. Weber vs Xavier Fauçon et Emile Lubeight le même vs le même.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 094—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 2 juillet 1887, aux heures ci-dessous indiquées de la propriété ci-après décrite à savoir:
1° A 10 heures A. M. à mon entrepôt No 201 rue de Chartres—
Tout le contenu d'un restaurant ci-apparenant un lot de meubles fins, vaisselles, verrerie, [illegible] effets mobiliers, etc.
2° A 2 heures P. M., au No 134 rue du Canal—
Un stove (range) Monitor et un lot complet d'ustensiles de cuisine etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 25 29 juillet 2

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,420—Division D dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886 l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendit à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884 de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874 1875 1876, 1877 et 1878 au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville par acte devant A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886, pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinquante piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une formalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

[illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CAPITALISTES ATTENTION.

PLACEMENT ATTRAYANT.

Le Ocean Saw Mill.

Machines, Bouilloires, Pompes à vapeur, Outils, etc., dans le Sixième District, faisant face au fleuve Mississippi avec droit de batture.

Cette grande portion de terre adjacente à ce qui est mentionné ci dessus.

Treize splendides terrains sur les rues Water et Front.

Cinq terrains sur les rues Tchoupitoulas et Front.

Un splendide îlet de terre amélioré borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Jersey.

BRADISH JOHNSON

vs

La Compagnie d'Assurance des Marchands et als.

No 17,985.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1887, et signé le 15 juin 1887, et en vertu de et conformément à un ordre émanant de la même Honorable Cour, en date du 24 juin 1887, dans l'affaire ci dessus.

1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de cette ville, désignée par l'îlet No 142 compris par les rues **Laurel, Jersey, Bordeaux et Valence**, mesurant 250 pieds de face aux rues **Bordeaux et Valence** et 300 pieds de face aux rues **Laurel et Jersey.**

2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, bouilloires, pompes à vapeur, outils, etc., situées dans le sixième district de cette ville et bornée par les rues **Water, Valence, Bordeaux** et le fleuve Mississippi, et une allée commune mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1879, 224 pieds de face à la rue **Water**, sur une profondeur entre lignes parallèles, d'environ 650 pieds de profondeur et face à la dite allée commune et s'étendant au fleuve Mississippi. Les améliorations comprennent les bâtisses solidement construites connues comme le **Ocean Saw Mill**, toutes bâties avec le meilleur bois de cyprès de choix, environ 70 pieds de large sur 150 pieds de long, avec une aile au dehors de 50 pieds sur 30 avec deux scieries doubles [illegible] **saw gang edger**, deux slab saws [illegible] **bull wheel** avec chaînes [illegible] **blocks** à vis un **racket head block** avec quatre **head blocks** [illegible] **saw gummer** [illegible] une machine à vapeur [illegible]
La capacité de la scierie est d'environ 50,000 pieds par jour.
Il y a une allée de 90 pieds s'étendant dans le fleuve Mississippi, située commodément sur la rive du fleuve avec tous les appareils nécessaires pour ce genre d'affaires sans frais de fret pour [illegible] cette scierie doit commander l'attention la plus minutieuse des capitalistes ainsi que ceux qui désirent s'engager dans cette sorte de manufacture lucrative. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter la scierie avant la vente.

3° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses [illegible] situées dans le Sixième District de cette ville et bornée par les rues **Water, Bordeaux, Lyon** et le fleuve Mississippi, adjacente à la propriété ci-dessus [illegible] d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt daté le 28 janvier 1879, 250 pieds de face à la rue Water [illegible] et s'étendant au fleuve Mississippi.

4° **Huit certains terrains** [illegible] **Valence, Bordeaux, Water et Front** [illegible]

5° **Deux certains terrains** [illegible] **Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux** [illegible]

[illegible] **Tchoupitoulas et Front** [illegible] **Bordeaux** [illegible] **Tchoupitoulas.**

6° **Trois certains terrains** [illegible] **Valence, Tchoupitoulas, Bordeaux et Front** [illegible] **Tchoupitoulas et Front** [illegible]

7° **Cinq certains terrains** [illegible] **Front, Lyons et Bordeaux** [illegible]

Conditions.—Un tiers ou plus comptant [illegible] et la balance à un et deux ans de crédit [illegible]
Acte de vente pardevant [illegible] notaire [illegible]
29 juin—29—2 9 16 23 30 juil

Placement d'argent rémunérateur

—DANS L'ACRATIE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 72 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre.

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons double.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double.

Aux Nos. 358 et 358 1/2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Knotzsch et als. vs. Albert Knotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite.

1. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, et mesurant au pied américain 57 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces.

Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques d'environ 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambres, cabinet larges, caleries, cabinets. Il y a 3 grandes citernes sur des fondations de briques formant caves, deux desquelles sont installées avec étagères. Le terrain est tracé en jardin, il y a de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, figuiers, pêchers, grenadiers, etc. aussi beaucoup d'arbrisseaux et de rosiers. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques; et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais ou en pourrait faire une maison double.

2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 8 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau, 32 pieds 8 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain D qui le touche.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Rousseau [illegible] 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine [illegible] 10 pouces; [illegible] Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique [illegible] parallèle à la rue Rousseau, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 30 pieds 2 pouces, ensemble avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains C et E.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre E sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, lequel terrain mesure 28 pieds de façade rue Adèle, sur une profondeur première de 30 pieds 2 pouces, sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Joséphine; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Rousseau, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 2 pouces, avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains D et F.

6° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Rousseau, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre F sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, terrain mesurant 30 pieds 6 pouces de façade rue Adèle sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces, de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau 3 pieds, de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain E.

Les améliorations sur les terrains désignés par les lettres C D E et F se composent de cottages en bois à un étage, couverts en ardoises, avec bâtisses attenantes de 3 chambres à chaque cottage, citerne, lieux d'aisance. Ces cottages portent les Nos 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58 et 60 rue Adèle.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues St-André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, faisant face rues Adèle et St André, et mesurant au pied américain 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue St André 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un côté et 130 pieds 2 pouces de l'autre.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en bois, ayant 4 chambres de chaque côté, 4 citernes lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St-André.

8° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans Quatrième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues St Thomas et [illegible], Chippewa, St André et Ste Marie, désigné par le No 11 et mesurant au pied américain 30 pieds de façade rue St Thomas sur une profondeur de 110 pieds. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage double en bois à un étage, retirée de la rue, ayant 5 chambres de chaque côté, galerie devant, auvent à l'arrière, [illegible] d'aisance et citerne, cour devant [illegible]. La propriété porte les Nos 358 et 358 1/2 de la rue St Thomas.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement, aussi au gré de l'acquéreur. La partie à crédit sera payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement, toutes les clauses de sécurité comprises dans l'acte de vente pardevant W. O. Hart notaire public aux frais de l'acquéreur, qui assumera également de payer les taxes de ville dues et exigibles en 1887 en sus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
9 juin—9 16 11 18 25—2 9 16 juil

PAR JAS P. GUINAULT.

Grande étable, rue de la Commune, avec quatorze lots de terre

Succession de Jean Pierre Saler

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,505.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 juin 1887 la propriété suivante, savoir:
Quatorze lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 1er district de cette ville [illegible]
Le tout sera vendu en bloc et d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant J. H. Fenner notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1887.
19 juin—19 25—juillet 2 9 16 23

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs Pierre Frésal tuteur de Alfred Daniel Boyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,553.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 juin 1887 et aussi conformément à un ordre ou décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan le SAMEDI 16 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez la propriété suivante à savoir:
Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St-André et Laurel lequel lot forme l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 123 pieds 10 pouces 5 lignes ensemble une résidence en bois désignée par le No. 123 rue Ste Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif garantis par hypothèque et privilège de vendeur.
L'acte de vente pardevant Jas. Fahey notaire aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage relatives au paiement de 5 0/0, honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance en transfert de police et la clause de non aliénation. Lesquels billets devront être divisés par coupons à la convenance des parties intéressées. La taxe pour l'année 1887 sera assumée par l'acquéreur en outre et en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
11 juin—11 18 25—2 9 16 juil

AVIS AUX CREANCIERS.

James Lewis vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,428—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Lewis, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 29—3 juil

Richard L. Robertson jr. et Burdette & Robertson vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 10,352—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Streuby, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 29 3 juil

Succession de Louis Charles André Billaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,608—Division E—Attendu que Paul André Billaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Charles André Billaud, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juin—28 juil 2 6

Succession de Jacob D. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,748—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juin—23 28—3 juil

[illegible] A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John B. Crequins.

No 15,348, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 7 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 31 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après:
Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 6ème District de cette ville dans l'îlet borné par la propriété Foucher, les rues St-George, Edmond et Green, désignés comme lots Nos. 5 et 6 mesurant chaque 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Edmond, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5 forme le coin des rues Edmond et St-George.
Conditions—Comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Dowling esq. notaire.
Aussi, en même temps et au même endroit, tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession incluant 5 vaches, 2 chevaux, charrettes, volailles, etc, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
5 juin—5, 11, 18, 25—juil. 2, 7.

Succession de Delia Dullanty.

femme décédée de Henry W. Pfeffer.

No 21,061—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un quart d'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de cette ville désigné comme îlet No 42 borné par l'avenue Broadway les rues Chestnut, Esther et Wall, étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther mesurant 120 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.
Conditions—$1300 comptant, et la balance à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel notaire.
25 mai—28 29—juin 4 11 18 25—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Victor.

No. 21,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 4 juin 1887 il sera vendu à l'encan la propriété décrite après à savoir—
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Poman et Prieur, 25 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur à travers le dit îlet de 56 pieds plus ou moins les améliorations qui s'y trouvent étant un cottage en un étage connu comme le No 46 rue Lafayette.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St André, Félicité, Franklin et Liberté désigné comme lot No 18 et formant le coin des rues St André et Liberté mesurant 22 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue St André sur 91 pieds 10 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Franklin et 90 pieds de profondeur et face à la rue Liberté sur 22 pieds 4 pouces et 7 lignes de large dans le fond. Les améliorations comprennent la bâtisse construite en bois à un étage No 365 rue St André.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles.
Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Benjamin Ory, notaire.
5 juin—19 26—juil 2 9

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Franz Silva

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 15,453.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 9 juillet 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre Gravier et Natchez. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Voorhies juge de la cour ci dessus daté du 1er juin 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci-après désignée, à savoir—
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Vallette, Constant, Alix et Eliza mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette sur 137 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur le montant de la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété de résidence,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT

No 606 rue Magazine entre Philip et Première.

Ensemble avec LOT DE COTÉ faisant face à la rue Philip

Dans l'affaire de A. Lehmann vs S. Forsheimer et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E No. 21,052.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 30 juillet 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, rendu le 10 juin 1887 décrétant un partage je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, et appartenances, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Philippe et Première désignés comme lots A et B d'après un plan dressé par Hédin voyer en date du 1er mai 1877 et le lot désigné comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville et par la lettre H sur un plan dressé par F. Z. Kotchina, daté le 18 mars 1880 et déposé au bureau de J. B. Marks anciennement notaire en cette ville comme plan No 11 les dits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magasins sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le dit lot H mesure 36 pieds 4 pouces et trois lignes de face à la rue Philippe sur 127 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une élégante maison à deux étages et mansarde avec toit en ardoises, contenant au rez de chaussée quatre salons à arches doubles salle à manger une bibliothèque, large corridor, cuisine et chambre à provisions. Au second étage il y a cinq belles chambres à coucher, chambre à bains, etc., et au dessus deux mansardes bien finies. Aussi dans le fond, une bâtisse en bois à deux étages, à toit en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, poulailler, etc. La maison se trouve retirée de la rue et le devant est embelli avec un magnifique grillage en fer, avec pavé du Shillinger et parterres à fleurs variées. L'arrière cour est presque entièrement briquetée et contient plusieurs arbres fruitiers.
La maison est magnifiquement décorée et [illegible] et vendue avec toutes les installations à gaz comprenant de jolis candélabres en cristal. Les salons ont de très beaux manteaux de cheminées en marbre blanc, des lavabos stationnaires et des appareils avec eau froide ou chaude, cuisine avec un magnifique range, et une dépense avec des cabinets pour la porcelaine, etc., rendant cette propriété complète sous tous les rapports et très convenable pour une personne désirant une maison confortable et élégante.
Conditions—Comptant.
Les 17-32mes de l'intérêt dans la propriété ci-dessus décrite sont au nom de Simon Forsheimer et sont enregistrées contre lui et en faveur de ses enfants mineurs, Jacob Forsheimer et Julia Forsheimer, constituant une hypothèque générale qui pèse sur la dite propriété. L'acquéreur retiendra en dépôt cette proportion du prix d'achat jusqu'à la majorité des dits mineurs, et paiera sur ce dit montant un intérêt au taux de 5 pour cent par an. Les âges des mineurs sont comme suit:
Jacob Forsheimer environ 17 ans; Julia Forsheimer, environ 15 ans.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus et au dessus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 juin—26 juil 2 9 16 23 30

MASTER'S SALE

John A. Morris vs M. et Mme P. H. Braintour.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS Unis, pour le District Est de la Louisiane, No 11,563—Chancellerie. En vertu et conformément à un jugement rendu le 13 mai 1887 moi, soussigné, Spécial Master, je procéderai à la vente à l'encan, au pied de l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en cette ville, SAMEDI 2 juillet 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, Chartres et St-Louis mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la dite rue Royale sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, la dite propriété étant bornée sur le côté vers la rue St-Louis, par la propriété anciennement connue comme l'Hôtel St Louis et maintenant Hôtel Royal, laquelle dite propriété appartient à la dite Mme P. H. Braintour, par achat de E. D. Nores, par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire le 4 mai 1882.
Conditions—Comptant sur les lieux.
E. SABOURIN. Special Master
31 mai—31 juin 9 15 22 30 juil 2

INSTITUTION CURTO,

Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7août

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de résidence de choix.

Résidence en bois, confortable, à deux étages, coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Succession de John H. Kennard.

No 21,099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887, il sera vendu à l'encan:
Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Quatrième, Carondelet et Troisième, désigné comme lots Nos. 11 et 12 conformément à un plan de C. A. Hedin en date du 6 avril 1849. Le lot No. 11 forme l'encoignure des rues St Charles et Quatrième, et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Quatrième, le lot No. 12 touche au lot ci-dessus et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une grande et attrayante résidence en bois à deux étages, connue comme No 641 rue St. Charles, confortablement subdivisée en de grands salons, bibliothèque salle à manger, cabinet lieux d'aisance, cuisine etc. sur le rez-de-chaussée, de splendides chambres à coucher bien aérées chambres à bains, etc. sur le premier étage, et dépendances, caves etc. située dans un des plus beaux quartiers sur cette avenue populaire, et entourée des maisons élégantes de MM. Jesse K. Bell, A. C. Hutchinson, J. D. Rouse et autres.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en versements égaux à un ou deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, ensemble, avec les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
Dix pour cent comptant au moment de la vente.
31 mai—31—juin 4 11 18 25—juillet 2

Propriété Actions, Comptes à recevoir, etc.

Succession de George S. Purves.

No. 21,120—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux 5 rue Carondelet—SAMEDI 9 juillet 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 3 juin 1887, il sera vendu à l'encan:
1° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Clio, Carondelet et Erato, numérotés de 1 à 6 inclusivement conformément au plan de H. B. Cenas, notaire, en date du 16 mars 1852. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Clio et St Charles et mesure 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Clio. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 qui se touchent ainsi qu'au lot No 1 mesurant chacun 26 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 6 touche aux dits lots dans le fond et mesure 22 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
2° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans un certain îlet ou terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues New Basin Road, Euphrosine, Willow et Clayborne, le dit îlet étant divisé en onze lots de terre numérotés de 1 à 11 inclusivement sur un certain plan de G. T. Dunbar, en date du 9 juin 1885.
3° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans deux actions du fonds capital de la Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange et dans une action du New Orleans Insurance Association.
4° Le dixième indivis d'intérêt (du dit décédé) dans des comptes à recevoir, billets [illegible] conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant. Actes de vente par devant Bernard Pitche notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 18 25—juil 2 9

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District, No. 235 1/2 rue St-Philippe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier Nos 15,189 et 20,363.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES encanteur—bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 16 juillet 1887 à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme suit à savoir:
1° Un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus ancien juge Division E en date du [illegible] novembre 1886 Dossier No 15,189 dans l'affaire de la succession de Léonville Augustin.
2° Un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D daté du 3 juin 1887 dossier No 20,363 pour le compte de la succession de [illegible], à l'encan il sera vendu:—
Tous les droits, titres et intérêts des deux successions ci-dessus dans et sur cette lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Claiborne et Robertson, étant la moitié près de la rue Claiborne du lot désigné par le No 13, sur un plan par Joe Pilié, en date du 9 décembre 1830, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 165 pieds 5 pouces et 1/4 de ligne plus ou moins, et conformément à un récent plan de Stewart & Hoffman, voyers en date du [illegible] juin 1887 Les améliorations consistent en un cottage connu par le No 235 1/2 rue St Philippe.
Conditions: comptant—10 pour cent seront requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de l'année 1887.
12 juin—12 19 26—juillet 3 10 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 19,413.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI 2 juillet 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre Gravier et Natchez Alley en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887, et signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413 dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan
Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, ancien notaire en cette ville le 30me jour de janvier 1829, et mesurant au pied français, conformément au dit acte, cinquante trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre vingt un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond séparé par les lots 14 et 15, et [illegible] pieds sur l'autre ligne.
Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton voyers, le dit lot de terre mesure au pied américain 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près de la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près de la rue Delord et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins, le dit plan est daté du 28 décembre 1885 est maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme No 291 rue Dryades.
Cette propriété est maintenant louée à raison de $25 par mois.
Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
1er juin—1 8 15 22 29—2 juil.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage de propriétés de valeur dans le Troisième District.

Splendidement située, excellent voisinage.

Mlle F. Louise Audry vs. Mme E. L. Nunez et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 20,975.

—Aussi—

Succession de Claude V. Audry.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 6809.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 14 rue de Chartres—SAMEDI 2 juillet 1887, à la Bourse d'encan Arcade, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 mai 1887 par l'Hon. W. T. Houston, dans la première affaire ci-dessus décrite, aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D No 6809, en date du 25 mai dans l'affaire de la succession de Claude V. Audry, il sera vendu—
Deux certains lots de terre avec les [illegible] et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Robertson, Claiborne, [illegible] et Columbus, désignés comme [illegible] les dits lots étant subdivisés par les lots [illegible] par les Nos. 87 et 88 dans le dit jugement en partage et l'ordre de vente de la dite succession.
1° Le lot B mesure, au pied américain, 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Robertson, 108 4 3 de profondeur sur le côté vers la rue Columbus 34 10 4 sur la ligne du fond et 119 3 2 sur le côté vers le lot A.
Les améliorations sur ce lot comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises avec quatre chambres bien finies, une cuisine, une galerie et une cuve, aussi des arbres fruitiers.
2° Le lot A mesure, au pied américain, 31 pieds de face à la rue Robertson, 119 3 2 de profondeur sur le côté vers le lot B, 129 6 4 sur le côté vers la rue Kerlerec et 32 2 4 sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville en date du 20 mai 1887, déposé en mon bureau, sur lequel les dimensions en mesure française peuvent être vues.
Toutes les mesures ci-dessus correspondent avec la mesure française, marquées en encre rouge sur un plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie, assurance, honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.
Acte de vente pardevant F. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mai—29—5,12,19,26 juin—1,2 juil.